

ANNEXE n°1- cerfa n°13 616*01

Le gecko vert de Bourbon, *Phelsuma borbonica*, est un reptile indigène de l'île de La Réunion. Protégée par arrêté ministériel, cette espèce est classée comme « en danger d'extinction » par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Ce gecko a la particularité de nicher dans des structures artificielles, et en particulier dans les aires conçues pour accueillir le public en forêt. On retrouve des individus et des œufs au niveau des kiosques, des panneaux d'accueil, des barrières de sécurité... qui servent à la fois de refuges, mais aussi de site d'insolation et de reproduction. Ces structures artificielles sont donc particulièrement importantes pour cette espèce. Leur gestion aura une incidence sur la conservation des populations. Les infrastructures pour l'accueil du public telles que les kiosques peuvent faire l'objet d'une réfection partielle ou totale selon leur état de dégradation. Ces réfections peuvent impacter cette espèce quand les infrastructures concernées sont situées dans son aire de répartition.

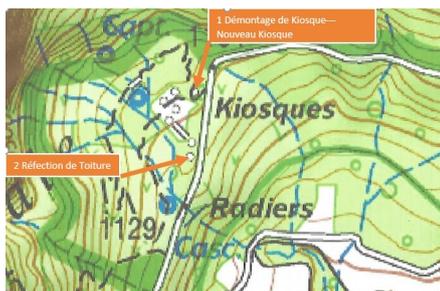
Dans le cadre de travaux d'amélioration de l'accueil du public en forêt départemento-domaniale, l'ONF, gestionnaire, et le Département de La Réunion, propriétaire, souhaite la réfection de deux toitures de kiosques en bois aujourd'hui dans un véritable état de délabrement. Ces équipements sont libres d'accès sur un espace ouvert au public. Leur réhabilitation répond ainsi à une raison impérative d'intérêt public majeur de sécurité. Des précisions pour chaque kiosque sont données ci-dessous.

LOCALISATION DE L'OPÉRATION

Au regard de l'aire de répartition du gecko vert de Bourbon connue, il existe un risque de présence de cette espèce sur le site de Ravine Blanche (commune de Salazie). Les travaux prévus concernent :

- Pour le kiosque n°1, l'enlèvement /démontage du Kiosque, et de la repose d'un nouveau kiosque.
- Pour le kiosque n°2, le démontage de la toiture qui est aujourd'hui très abîmée et repose d'une nouvelle toiture.

Ces travaux représenteront une perturbation temporaire pour les geckos.



LOCALISATION DES KIOSQUES SUR LE SITE DE RAVINE BLANCHE



PHOTOS DES KIOSQUES

Dans une volonté de préservation des populations de lézard l'ONF sollicitera l'intervention de l'association Nature Océan Indien (NOI) pour une mission d'accompagnement durant le démontage du kiosque.

MODALITES ET TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

L'ONF s'engage à mettre en œuvre la « procédure technique pour la préservation des populations de *Phelsuma borbonica* » validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) en avril 2019 et jointe en ANNEXE n°2. Elle présente les mesures d'accompagnement, d'évitement et de suivi qui seront mises en œuvre lors des travaux, et après travaux. Le protocole se décline en plusieurs actions décrites ci-dessous.

Phase 0 – Réglementaire

Les kiosques concernés sont situés dans l'aire de répartition de l'espèce.

Les kiosques sont susceptibles d'être occupés par le gecko vert de Bourbon, les utilisant comme sites d'insolation, refuge et zone de reproduction.

Phase 1 – En amont des travaux

Cette phase comprend chronologiquement, et après l'attribution de la dérogation, les points détaillés ci-après.

- 1) Expertise de l'aménagement. Cette visite de terrain vise à évaluer, qualifier et quantifier les enjeux de l'aménagement quelques jours avant les travaux (idéalement la veille). Le nombre d'animaux, d'œufs et la localisation précise des œufs seront ainsi identifiés.
- 2) Construction et installation d'une structure incubatrice. Afin de pouvoir déplacer les œufs, une structure incubatrice sera spécialement construite à cet effet. Cette structure aura l'aspect d'une cage constituée d'un maillage métallique (laissant sortir les individus juvéniles éclos), avec un toit pour protéger les œufs des intempéries. Elle sera disposée sur pieds, pour éviter le contact avec le

sol et l'accès aux prédateurs. Plusieurs étages (min. 50 cm de hauteur) permettront la dépose des supports sur lesquels les œufs sont collés. La structure d'incubation sera fermée à clés par un cadenas, puis soigneusement dissimulée dans la végétation environnante de l'aménagement en travaux. La structure bénéficiera d'un maximum d'ensoleillement.

- 3) Installation de nichoirs artificiels. Ce type de dispositif constitue une mesure d'accompagnement lors de la translocation de sauvegarde de geckos habitant l'ouvrage en travaux. Il s'agira de tubes en bambou ou en plastique (type tube agricole d'arrosage, longueur 30 cm, diamètre 2,5 cm, percés sur la longueur d'un trou de 5 mm tous les 10 cm). Ils seront préinstallés en amont des travaux (au moins 10 dispositifs), de manière à pouvoir déplacer directement les geckos lors des opérations. Ces dispositifs seront accrochés verticalement contre un arbre (à l'aide de serre flex). Dans la mesure du possible et en fonction des contraintes du site (fréquentation, visibilité...), les dispositifs seront installés dans des endroits ensoleillés, à une distance comprise entre 10 m et 30 m de l'aménagement concerné. Ces dispositifs permettront de fournir des refuges et des sites de ponte de substitution temporaires. Ils permettront également de limiter la recolonisation de l'aménagement si les travaux durent plusieurs jours.
- 4) Traitement des éléments de l'aménagement. Il existe un risque d'empoisonnement des animaux en cas de traitement in situ. Les traitements (sur toiture, poteaux de kiosques...) seront effectués en amont de l'importation sur site. Les éléments traités seront secs au moment de l'installation sur le terrain.

Phase 2 - Conduite des travaux, mesures d'accompagnement et de réduction d'impact, application de la procédure

L'association NOI avec un herpétologue interviendra en assistance sur cette phase lors des journées de travaux.

- 1) Sensibilisation des agents. L'ONF fournira une information sur cette espèce sensible auprès du personnel en charge des travaux (ex: comment ne pas détruire les œufs et les individus, comment réaliser un démontage précautionneux, comment manipuler les éléments avec des œufs, identification des zones sensibles sur l'ouvrage...).
- 2) Démontage précautionneux. Les œufs et les geckos étant principalement concentrés dans les éléments de la toiture, il s'agira donc de la partie de l'aménagement où le plus de précautions doivent être prises. Les éléments de la toiture seront enlevés minutieusement.
- 3) Déplacement de sauvegarde des geckos. Le déplacement manuel sera nécessaire pour éviter toute destruction involontaire des individus. Lorsqu'un gecko est aperçu sur l'ouvrage au cours des travaux, une capture à la main ou à l'aide d'une canne à collet sera effectuée. Les geckos capturés seront photographiés pour l'identification des individus, puis déplacés dans les nichoirs prédisposés dans le milieu environnant. Dans le cas de travaux de rénovation, lorsque le kiosque n'est pas totalement démantelé, les geckos déplacés dans les nichoirs ont tendance à retourner dans le kiosque pendant les travaux. Si la rénovation dure plusieurs jours, les captures et déplacements (depuis le kiosque vers des nichoirs) seront réalisés sur toute la durée des travaux.
- 4) Déplacement de sauvegarde des œufs. Lorsque des œufs seront découverts, ils peuvent être collés à un support (ex : plaque de bois, plaque métallique) ou simplement déposés dans un interstice. Les œufs seront déplacés dans leur position initiale (sans être retournés). S'il n'est pas possible de décoller les œufs de leur support, l'élément de support sera déplacé avec les œufs vers la structure incubatrice. Si le support est de trop grande taille, il sera scié à l'aide d'une petite scie électrique afin de pouvoir l'entreposer dans la structure d'incubation. Ce support sera soigneusement déposé dans la structure incubatrice. Si les œufs ne sont pas associés à un support, ils seront précautionneusement déposés dans une boîte métallique prévue à cet effet, qui sera ensuite disposée dans la structure incubatrice. Pour le suivi, les œufs seront numérotés à l'aide d'un feutre indélébile fin.

Phase 3 – Mesures de suivi de la recolonisation du kiosque par les individus

Le suivi concerne les geckos et/ou les œufs déplacés, mais aussi l'aménagement rénové. Les suivis seront exécutés tous les 2 mois, à compter de la fin des travaux, sur une durée de 7 mois.

- 1) Suivi des geckos. La survie des geckos déplacés et leur recolonisation de l'aménagement sont les principaux indicateurs témoignant de la réussite de la mesure d'accompagnement. Ces indicateurs nécessitent un dénombrement et une photo-identification des individus déplacés lors des travaux. Le suivi sera ensuite réalisé par contrôle des nichoirs dans lesquels des geckos ont été déplacés, et par contrôle de l'aménagement rénové. Lorsqu'ils sont dans les nichoirs, les geckos seront délicatement extraits à l'aide d'une tige droite du diamètre du nichoir (2,5 cm), puis photo-identifiés en main (photo de la partie dorsale et céphalique). Ils sont ensuite remis dans leurs nichoirs. Si des œufs et un gecko sont simultanément présents dans le nichoir, pour éviter toute dégradation des œufs, le gecko n'est pas extrait du nichoir. Les nichoirs seront enlevés quelques mois après la pose ou lorsque les geckos auront recolonisé l'aménagement rénové.
- 2) Suivi des œufs déplacés. Le succès d'éclosion des œufs déplacés représente le principal indicateur de suivi. Pour répondre à ce suivi, un dénombrement des œufs déplacés vers la structure d'incubation est nécessaire. Au regard des durées d'incubation, les œufs doivent être suivis pendant les 7 mois consécutifs au déplacement (à raison d'un suivi tous les deux mois). Le succès d'éclosion sera estimé en faisant le rapport du nombre d'œufs éclos sur le nombre d'œufs total déplacés au cours de cette période.